



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Travaux au château des Rohan, programme d'entretien 2013

DEL-2013-039

Numéro de la délibération : 2013/039

Nomenclature ACTES : Finances locales, subventions

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 03/04/2013

Date de convocation du conseil : 28/03/2013

Date d'affichage de la convocation : 28/03/2013

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Henri LE DORZE

Secrétaire de séance : Mme Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Alain GAINCHE, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mme Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : Mme Stéphanie GUÉGAN par Mme Christine LE STRAT, M. Jean-Paul JARNO par Mme Martine PIERRE, M. Claude LE BARON par M. Christophe MARCHAND, Mme Laëtitia LE DOARÉ par Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Sylviane LE PAVEC par M. Alain LE MAPIHAN, M. Yvon PÉRESSE par Mme Nicole ROUILLARD.

Était absente : Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ.

Travaux au château des Rohan, programme d'entretien 2013

Rapport de Marie-Madeleine DORE-LUCAS

Dans le cadre du programme 2013 de travaux d'entretien du château des Rohan (classé monument historique), les travaux suivants ont été prévus en accord avec le service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) :

- la restauration d'urgence de la voûte de l'escalier d'accès au sous-sol de la tour sud-ouest (accès à l'œuvre de Koki Watanabe)
- la réalisation des enduits et badigeons de finition dans l'escalier intérieur de l'aile sud.

Le montant prévisionnel des travaux, programmés pour le printemps, s'élève à 10664,33 € HT.

Nous vous proposons :

- d'accepter ces travaux
- de solliciter l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'architecte des bâtiments de France territorialement compétent conformément au décret 2009-748 du 22 juin 2009
- d'autoriser le maire à solliciter des subventions auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), du conseil régional et du conseil général.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 4 avril 2013

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Henri LE DORZE**